

Le Canard Vigilant



Numéro **337** — Mercredi 3 février 2021

Dans ce numéro :

- ⑤ **Plan social chez Natixis : les entretiens individuels doivent cesser** 2
- ⑤ **Plan social et entretiens individuels ; suite ...** 2
- ⑤ **Le 4 février, faisons grève, manifestons : pour nos salaires, nos emplois, nos conditions de travail !** 4
- ⑤ **Pour y voir clair : Restez connectés à la CGT ...** 4



le Canard  vigilant

Une publication du syndicat
CGT Natixis.

Consultez le site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>





Plan social chez Natixis : les entretiens individuels doivent cesser

*Après l'injonction d'arrêter de mettre en place des mobilités sous la pression, notre Direction a fait passer le message de **cesser de recevoir** les salariés concernés par le plan social.*

Mais des petits malins ont trouvé intelligent de préciser aux salariés dont les entretiens étaient plus que prématurés que le **créneau horaire s'étant libéré** ils, (les salariés) **pouvaient** convenir de **solliciter un entretien avec leur RRH ...**

Genre, ce n'est **plus** le/la RRH qui **convoque** le salarié, mais il/elle qui **vole à son secours**. Et là ça change tout, puisqu'il n'est pas interdit de tendre une trompe d'Eustache attentive à un collaborateur inquiet !!! A contrario il est **totalemtent interdit** de mettre en place **un plan de mobilité** qui n'a **pas encore été négocié** et dont le **socle** est un **autre accord** qui dans le calendrier **doit tomber avant** la mise en place du plan social ...

Bref, **ne vous précipitez pas** il n'est pas dit que les **premiers** à craquer seront les mieux servis !!



Plan social et entretiens individuels ; suite ...

Un petit rappel au front RH et aux managers des secteurs concernés ...

Les **entretiens individuels** pour vous mettre la pression en vous faisant croire que tout avait déjà été négocié **sont prohibés** (car illégaux).

La **DRH centrale** vient d'ailleurs de procéder à **un petit rappel** concernant ce sujet. Il faut noter que **tout manager ou tout RRH passant outre se met dans son tort !!!**

Attention néanmoins une **subtilité** est introduite qui susurre un stratagème à destination des mêmes, si jamais on peut dire que c'est le salarié qui demande alors tout va bien ...



Bonjour à tous,

Nous avons eu l'occasion de préparer avec vous lors des ateliers qui se sont tenus les 5 et 6 janvier l'annonce du projet de réorganisation à vos équipes.

Les réunions collectives se sont tenues comme prévu, en déclinaison de la réunion d'information avec le CSE du 18 janvier dernier.

Comme nous l'avons partagé, l'objectif de cette réunion était d'informer les salariés sur le projet envisagé et d'indiquer que des informations complémentaires seraient communiquées post réunion 1 du CSE (27, 28 et 29 janvier 2021), selon les modalités retenues dans vos périmètres respectifs.

Nous souhaitons vous rappeler, comme indiqué lors de nos échanges, que nous démarrons tout juste via cette réunion 1 la phase de consultation des instances représentatives du personnel sur ce projet.

Comme vous le savez, pendant cette période et jusqu'à la date de recueil de l'avis du CSE, aucune action liée à la mise en œuvre du projet ne peut être engagée.

A ce titre, nous vous rappelons notamment que le dispositif d'accompagnement individuel des salariés ne pourra être déployé qu'après ce recueil d'avis.

Dans ce cadre, aucun rendez-vous ne doit être planifié à l'initiative des responsables RH avec les salariés concernés pour échanger sur le projet ; les managers n'ont pas vocation non plus à échanger proactivement avec les salariés concernés sur leur projet professionnel ou à leur transmettre des offres de postes internes.

Bien entendu si des salariés, à leur initiative, souhaitent rencontrer leur RRH, les rendez-vous peuvent être planifiés mais uniquement dans ce cadre.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.
Bien cordialement





Le 4 février, faisons grève, manifestons : pour nos salaires, nos emplois, nos conditions de travail !

Le 4 février sera une journée de mobilisation interprofessionnelle pour nos revendications

Un appel national de la CGT a été lancé il y a plusieurs semaines : [📄 **Tract Confederal 04 février 2021.pdf**](#)

Chez Natixis, nous avons aussi des revendications à défendre :

- **Des augmentations collectives de salaires** (la direction refuse toute augmentation collective en 2021);
- **Une revalorisation des salaires minimum** (la direction estime qu'un salaire minimum annuel à 23500 euros est suffisant et exclut toute avancée) ;
- **Le maintien de tous les emplois** sur les différents sites (assez des délocalisations de nos postes de travail pour augmenter les dividendes en cassant les emplois à Charenton, Paris, Caen, Reims ...);
- **La réinternalisation de tous les emplois** avec **le statut des conventions collectives des banques et assurances**;
- **L'amélioration des conditions de travail.**

Chez Natixis, le syndicat CGT appelle à participer à cette journée de mobilisation, par tout moyen : en vous déclarant en grève, une heure, une demi-journée, en manifestant.

Pour y voir clair : Restez connectés à la CGT ...

Sur notre site intranet : <http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Ou sur notre site internet : <http://natixis.reference-syndicale.fr/>